

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES MEDICO-SOCIAL N°2022-ARS-PH-11-01/ASE-Handicap

pour la création de 4 places d'accueil de jour en IME, par extension non importante dans le cadre d'un projet global d'unité renforcée associant les compétences d'un IME et d'une structure relevant du champ de la protection de l'enfance

Autorités compétentes :

Pour les places d'IME

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel – CS 30001
34 067 MONTPELLIER Cedex 2
ars-oc-dd11-pers-handicapees@ars.sante.fr
ARS-OC-DOSA-MEDICO-SOC@ars.sante.fr

Pour les places de MECS/LVA faisant l'objet d'un AAC complémentaire

Département de l'Aude
Département de l'Aude
Allée Raymond-Courrière
11855 CARCASSONNE
sgmase@aude.fr

<https://www.aude.fr/appel-candidatures-creation-de-4-places-en-etablissement-de-laide-sociale-lenfance>

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au : 30 septembre 2022

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas recevables.

1- Objet de l'appel à candidatures

L'Agence Régionale de Santé Occitanie compétente en vertu de l'article L313-3 b) du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) pour délivrer l'autorisation médico-sociale ouvre un appel à candidatures pour la création de 4 places d'accueil de jour en IME, par extension non importante dans le cadre d'un projet global d'unité renforcée associant les compétences d'une équipe pluridisciplinaire d'IME et de celle d'une structure relevant du champ de la protection de l'enfance.

Le département de l'Aude a été identifié pour rejoindre la démarche de contractualisation Préfet-ARS-Département pour l'exercice 2021 dans le cadre de la Circulaire N°DGCS/SD2B/DGS/SP1/2021/25 du 1^{er} avril 2021.

Cet appel à candidatures s'inscrit ainsi dans les objectifs poursuivis par la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance visant à garantir les droits des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance : droit à la santé, à l'éducation, à la sécurité affective, à l'autonomie et en particulier la prise en charge des enfants en situation de handicap et relevant de la protection de l'enfance.

Elle prévoit notamment la création de dispositifs d'intervention médico-sociaux adaptés aux problématiques croisées de protection de l'enfance et de handicap. L'objectif étant de construire une réponse adaptée en termes d'accompagnement médico-social, aux besoins spécifiques des enfants confiés à l'ASE, en lien avec les acteurs de la protection de l'enfance.

Les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du Département de l'Aude constatent que les lieux « classiques » d'accueil et d'hébergement au titre de la protection de l'enfance rencontrent des difficultés dans l'accompagnement de certains mineurs, en situation de handicap présentant de multiples problématiques dont des troubles majeurs du comportement. Ces constats sont également partagés par les différents acteurs du médico-social qui peuvent être confrontés à des difficultés similaires pour les jeunes qu'ils accompagnent pouvant aboutir à des mises en danger et des ruptures de parcours.

Face à ces constats et dans le cadre du contrat tripartite de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022, les services du Département de l'Aude et de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie souhaitent la mise en place d'une unité de vie renforcée permettant un accompagnement de 4 enfants et adolescents relevant d'une mesure de protection au titre de l'ASE et d'une orientation MDPH, qui bénéficient d'un PAG et présentent une situation particulièrement complexe.

Cette unité de vie renforcée associera l'accompagnement médico-social d'un institut médico-éducatif (IME) dans le cadre d'un accueil de jour et celui d'un établissement d'hébergement relevant de l'ASE (MECS/LVA) pour proposer un accompagnement partagé, individualisé et 365j/365 pour des jeunes présentant de très fortes difficultés d'adaptation dans la prise en charge habituelle ASE et médico-sociale.

Ce dispositif reposera ainsi sur deux autorisations et deux financements distincts mais constituera un seul dispositif d'accompagnement au sein des mêmes locaux et à destination des mêmes enfants (4 jeunes accompagnés simultanément). Il fait l'objet de deux appels à candidatures distincts. Seront ainsi autorisées :

- Au titre de l'ARS Occitanie : 4 places d'accueil de jour en IME, par extension de capacité d'une structure existante faisant l'objet du présent appel à candidatures ;
- Au titre du Département de l'Aude : 4 places d'hébergement, par extension de MECS ou création de LVA, dans le cadre d'un appel à candidatures du département consultable sur le site du Département <https://www.aude.fr/appel-candidatures-creation-de-4-places-en-etablissement-de-laide-sociale-lenfance>

Ainsi, les deux autorisations pourront être portées par un seul et même gestionnaire ou bien par deux porteurs distincts.

Pour les places d'IME, s'agissant d'un projet d'extension la durée de l'autorisation relative à l'établissement porteur est inchangée, cette offre dédiée sera néanmoins soumise à une évaluation spécifique compte tenu de sa finalité.

2- Cahier des charges

Le cahier des charges de l'appel à candidatures est annexé au présent avis (**annexe 1**). Il sera téléchargeable sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé Occitanie rubrique « Appel à projets et à candidatures » (www.occitanie.ars.sante.fr).

Il pourra également être adressé par courrier ou par messagerie, sur simple demande écrite formulée auprès de l'ARS Occitanie ARS-OC-DOSA-MEDICO-SOC@ars.sante.fr et ars-oc-dd11-pers-handicapees@ars.sante.fr.

3- Modalités d'instruction des projets

Les dossiers feront l'objet d'un compte-rendu d'instruction motivé, sur la base des critères prioritaires suivants :

- Expérience dans la gestion d'une structure médico-sociale, le porteur devant disposer d'une autorisation IME ;
- Equipes formées aux recommandations de bonnes pratiques et compétentes dans l'accompagnement d'enfants/adolescents présentant une déficience intellectuelle et/ou des troubles du spectre de l'autisme (avec ou sans troubles associés, en particulier des troubles du comportement) et à la prise en charge des situations complexes ;
- Connaissance du territoire départemental, qui devra être valorisée ;
- Qualité du partenariat envisagé avec les services de l'ASE et le lieu d'hébergement autorisé par le conseil départemental dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement partagé et d'une intervention commune auprès des enfants/adolescents en bénéficiant.

La décision d'autorisation du Directeur Général de l'ARS sera notifiée au candidat retenu par lettre recommandée avec avis de réception.

Les dossiers seront analysés au regard des dispositions du cahier des charges et selon les critères prioritaires ci-dessus mentionnés. Le niveau de maturité du projet sera apprécié ainsi que le calendrier prévisionnel de mise en œuvre effective.

4- Modalités de transmission du dossier de candidature

Le dossier de candidature annexé au présent avis (**annexe 2**) sera à adresser, en une seule fois, par courriel au **plus tard pour le 30 septembre 2022** auprès de la délégation départementale de l'Aude (ars-oc-dd11-pers-handicapees@ars.sante.fr)

Il sera téléchargeable sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé Occitanie rubrique « Appel à projets et à candidatures » (www.occitanie.ars.sante.fr) et pourra également être adressé par courrier ou par messagerie, sur simple demande écrite formulée auprès de l'ARS Occitanie ARS-OC-DOSA-MEDICO-SOC@ars.sante.fr et ars-oc-dd11-pers-handicapees@ars.sante.fr

5- Publication et modalités de consultation de l'avis d'appel à candidatures

Le présent avis d'appel à candidatures et ses annexes sont publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie. Les pièces constitutives de l'appel à candidatures sont consultables et téléchargeables sur le site internet de l'ARS www.occitanie.ars.sante.fr (rubrique « appels à projets et à candidatures »).

Le 19 juillet 2022

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation, la Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins et de l'Autonomie



Régine MARTINET